

## Combattre la précarité des enfants et des jeunes au Luxembourg

**La précarité des enfants et des jeunes est une réalité au Luxembourg.** Elle s'est aggravée avec la crise sanitaire. Les enfants qui étaient déjà défavorisés avant la pandémie, l'ont été encore davantage pendant la crise<sup>1</sup>.

Les enfants et les jeunes constituaient déjà avant la crise sanitaire le groupe de personnes le plus exposé au risque de pauvreté : 30,7% pour les 18-24 ans et 23,1% pour les 0-17 ans <sup>2</sup>. Dans une étude réalisée par la Commission européenne sur les enfants confrontés à la pauvreté et à l'exclusion sociale<sup>3</sup>, le Luxembourg se classe en 19<sup>ème</sup> position sur 24 pays, alors qu'il est un des pays les plus riches. L'étude montre qu'au Luxembourg, **un enfant sur quatre risque de ne pas avoir accès, entre autres, à de nouveaux vêtements, à deux paires de chaussures bien ajustées, à une connexion Internet ou à des activités de loisirs régulières**<sup>4</sup>.

Le taux de risque de pauvreté est encore plus élevé si l'enfant vit dans une famille monoparentale : il s'élève à 38% dans les familles monoparentales avec un seul enfant et à 39% lorsqu'il y a plusieurs enfants<sup>5</sup>. **Depuis 2006, le Luxembourg figure malheureusement parmi les trois pays de l'UE avec le risque de pauvreté le plus élevé pour les familles monoparentales.** Les enfants vivant dans ces familles sont donc particulièrement à risque. Selon une étude menée sur le bien-être de l'enfant au Luxembourg, parmi les enfants qui perçoivent leur propre bien-être comme étant faible, les enfants de ménages monoparentaux sont surreprésentés<sup>6</sup>.

**Lorsqu'on parle de pauvreté des enfants, il est important de considérer non seulement l'aspect financier et matériel, mais aussi le lien direct qui existe avec la précarité émotionnelle.** Le rapport national sur la situation des enfants souligne que la qualité de la vie

<sup>1</sup> OKAJU, Rapport annuel 2021 : COVID-19 et les droits de l'enfant, [web R6 rapport 2021 OKAJU 1121 Final.pdf](#)

<sup>2</sup> STATEC : Analyses 5-2021: des inégalités de revenus inchangées malgré la crise de COVID-19, [analyses-05-21 \(3\).pdf](#)

<sup>3</sup> Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE), considère, à côté de la pauvreté monétaire, deux dimensions supplémentaires : la privation matérielle et la faible intensité de travail au sein du ménage. Alors qu'en 2020, le Luxembourg s'en sortait avec un risque de pauvreté de 1 enfant sur 5, légèrement mieux que la moyenne européenne (21,9 %), le risque de pauvreté et d'exclusion grimpe à 24,2 % tant pour le pays que pour l'Europe lorsqu'il s'agit d'enfants de moins de 18 ans

<sup>4</sup> [1 in 4 children in the EU at risk of poverty or social exclusion - Products Eurostat News - Eurostat \(europa.eu\)](#)

<sup>5</sup> [analyses-05-21 \(3\).pdf](#) En outre, selon le STATEC, en 2020, 58,7 % des ménages monoparentaux déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts contre seulement 26.5% des autres ménages résidant au Luxembourg. Une comparaison entre la situation nationale et la situation européenne montre que le risque relatif des ménages monoparentaux par rapport à la population totale en termes de pauvreté, de difficultés à joindre les deux bouts ou de privation spécifique des enfants est toutefois plus élevé au Luxembourg que la moyenne européenne.

<sup>6</sup> Rapport national 2022 sur la situation des enfants au Luxembourg : Le Bien-être des enfants au Luxembourg ; [Rapport 2022 sur la situation des enfants au Luxembourg \(FR - DE\) \(gouvernement.lu\)](#)

familiale est le facteur le plus important en matière de satisfaction générale des enfants à l'égard de la vie<sup>7</sup>. L'attention, l'amour et l'apprentissage intergénérationnel que les enfants peuvent recevoir dans un cadre familial adapté sont irremplaçables pour notre société. **Il est donc essentiel, non seulement de veiller à ce que les enfants aient accès aux services d'éducation et d'accueil de qualité, mais aussi de soutenir les parents dans leurs responsabilités, notamment à travers des politiques de cohésion sociale adaptées à notre société multiculturelle et conciliant travail et vie de famille** <sup>8</sup>.

Pour Caritas Luxembourg<sup>9</sup>, **les inégalités sociales et économiques rencontrées pendant l'enfance font que l'on a plus de risques de se retrouver dans la précarité à l'âge adulte**, avec un faible niveau de compétences, de bas revenus et des problèmes de santé. **Les inégalités continuent ainsi de génération en génération, d'où l'importance d'arrêter ce cercle vicieux et ce dès l'enfance.**

Si la position que voici se concentre sur les enfants et les jeunes jusqu'à l'âge adulte, **il ne faut toutefois pas oublier les jeunes de 18 à 27 ans**. Leur risque de tomber dans la précarité est très élevé, cela, entre autres, en raison des prix exorbitants des logements, des conditions de travail peu stables, de la situation administrative précaire voire irrégulière des familles, etc<sup>10</sup>.

## 1. Revalorisation du budget familial

Caritas Luxembourg revendique une politique plus propice aux familles avec des enfants. Pour aider les enfants et jeunes en précarité, il faut revaloriser le budget familial.

### Réforme fiscale :

Pour plus de justice sociale il faudrait une réforme fiscale basée sur une véritable redistribution sociale. Une étude approfondie sur l'amélioration de la redistribution actuelle devrait être faite, afin **d'éliminer les nombreuses inégalités** qui existent comme, par exemple, le fait que les salaires soient imposés à 100 % et les revenus de capitaux à seulement 50 % (ou même moins dans le cas des « stock-options »). A cela s'ajoute que la grille d'imposition n'a plus été adaptée à l'évolution du coût de la vie depuis 2009. **Il faudrait un mécanisme adaptant périodiquement le barème d'imposition au coût de la vie**. De plus, il faudrait réduire l'impôt sur le revenu dans les tranches inférieures du barème et l'augmenter dans les tranches supérieures, voire ajouter des tranches supplémentaires en haut de l'échelle. En général, pour Caritas Luxembourg, que quelqu'un vive seul, en concubinage, est pacsé ou marié, ne devrait faire aucune différence sur le plan fiscal. Le critère de différenciation devrait être celui du revenu et l'éventuelle présence d'enfants dans le ménage.

---

<sup>7</sup> Rapport national 2022 sur la situation des enfants au Luxembourg : Le Bien-être des enfants au Luxembourg ; [Rapport 2022 sur la situation des enfants au Luxembourg \(FR - DE\) \(gouvernement.lu\)](#)

<sup>8</sup> La Charte sociale européenne en vertu de laquelle « La famille, en tant que cellule fondamentale de la société, a droit à une protection sociale, juridique et économique appropriée pour assurer son plein développement » (art.16). De même, la Stratégie révisée pour la cohésion sociale stipule : « C'est au sein des familles que la cohésion sociale s'expérimente et s'apprend pour la première fois » et « tout en respectant l'autonomie de la sphère privée et de la société civile, une stratégie de cohésion sociale doit donc chercher à soutenir les familles. »

<sup>9</sup> et les études scientifiques le confirment (SPITZER Manfred, Wie sich frühe Bildung lebenslang auswirkt. Luxemburger Wort 07/11/2021)

<sup>10</sup> Pour plus de détails : [https://www.caritas.lu/sites/default/files/19012022-caritas\\_luxembourg-sans-abrisme-prise\\_de\\_position-final.pdf](https://www.caritas.lu/sites/default/files/19012022-caritas_luxembourg-sans-abrisme-prise_de_position-final.pdf)

Enfin, il faut **augmenter au plus vite l'allègement fiscal des ménages monoparentaux**. Les familles monoparentales devraient être classées dans la classe d'impôt 2 et le crédit d'impôt monoparental (CIM) devrait être augmenté sans conditions de salaire et d'aliments<sup>11</sup>. De plus, les pensions alimentaires pour les familles monoparentales devraient être exemptées d'imposition. Le Collectif monoparental a calculé, à titre d'exemple, qu'une famille monoparentale avec un enfant recevant des pensions alimentaires paie entre 3,5 et 5 fois plus d'impôts par rapport à un couple marié avec 1 enfant dont les deux parents travaillent<sup>12</sup>.

### Allocations :

Bien que les allocations familiales soient à nouveau indexées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, il ne faut pas oublier que les dernières 15 années, les allocations familiales n'ont pas été adaptées à l'évolution des prix. **Pour Caritas Luxembourg, il faut absolument veiller à ce que les allocations familiales restent indexées**, même si d'autres tranches de l'index sont reportées ou compensées d'une autre manière. L'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de naissance et l'allocation spéciale supplémentaire doivent elles aussi suivre l'indice du coût de la vie. Par ailleurs, vu la flambée des prix de l'énergie et du logement, **un mécanisme d'adaptation régulière au coût de la vie devrait aussi être envisagé pour d'autres allocations comme l'allocation de vie chère et la subvention loyer**.

Notons également que les plafonds pour pouvoir prétendre à de nombreuses allocations sont rapidement atteints lorsqu'on travaille à temps plein et que l'on a un salaire légèrement au-dessus du salaire minimum. Beaucoup de familles monoparentales et de jeunes adultes se retrouvent alors dans la situation où ils gagnent quelques euros de trop pour pouvoir prétendre à des aides comme, par exemple, l'allocation de vie chère<sup>13</sup> ou la prime d'énergie. Pour Caritas Luxembourg, **le barème d'éligibilité pour les différentes allocations devrait être revu à la hausse**, en particulier pour les ménages monoparentaux.

Enfin, soulignons que nombreuses sont les personnes qui ne connaissent pas les aides auxquelles elles ont droit ou qui ont des difficultés à faire les démarches nécessaires pour l'obtention. **Une simplification administrative, ainsi qu'un système plus compréhensible** avec, par exemple, la mise en place d'un site Internet unique qui explique toutes les allocations possibles et les démarches à suivre, devrait être mis en place.

## **2. Services d'Education et d'Accueil (SEA)**

Caritas Luxembourg salue l'annonce du ministre d'État de rendre les maisons relais gratuites. Ceci dit, **il faut veiller à ce que cette décision n'ait pas d'impact sur la qualité de l'accueil et la quantité des places disponibles**. Pour faire face à la grande demande de places et **pour éviter des inégalités quant à l'accès**, pour Caritas Luxembourg, on ne passera pas à côté de la création de nouvelles structures. Actuellement, selon l'OKaJu, les enfants en situation familiale précaire, avec des parents au chômage, par exemple, sont plus susceptibles d'être placés sur une

---

<sup>11</sup> Le collectif monoparental propose une augmentation à 2.500 euros, sans conditions de salaire et d'aliments

<sup>12</sup> Le collectif monoparental, 2021 : [Avis ménages monoparentaux \(gouvernement.lu\)](https://www.gouvernement.lu/fr/actualites/monoparentaux/avis_menages_monoparentaux)

<sup>13</sup> La limite des revenus mensuels bruts pour l'allocation de vie chère (de la moyenne des revenus bruts pendant la période de référence) est fixée à 2.258,84 euros pour une personne seule ; <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/sante-social/action-sociale/aide-financiere/allocation-vie-chiere.htm>

liste d'attente pour accéder aux services d'accueil pour enfants<sup>14</sup>. Cette inégalité vient du fait que la demande pour des places est plus grande que l'offre. En même temps, **il est important que les structures restent à une taille permettant une prise en charge adaptée aux besoins de chaque enfant.**

Le rapport national de l'éducation de 2021 souligne que le personnel interrogé ne pouvait consacrer en moyenne que 6,8% de son temps de travail à un travail pédagogique utile. La plus grande part de son temps était consacrée à la surveillance des enfants (30,5%) et à l'organisation et à l'administration (23,4%)<sup>15</sup>. Plus de la moitié du personnel éducatif interrogé estime que les enfants ne reçoivent pas suffisamment d'attention émotionnelle et plus des deux tiers pensent que les enfants ne peuvent pas être suffisamment encadrés en raison du manque de temps<sup>16</sup>. **Caritas Luxembourg espère que la gratuité du service permette une diminution des tâches administratives pour le personnel éducatif. Néanmoins, la possibilité d'engager du personnel administratif supplémentaire devrait être possible, afin que le personnel éducatif puisse se concentrer davantage sur les tâches éducatives et le bien-être des enfants.**

#### Nutrition adaptée :

Les maisons relais ne remplissent pas uniquement un rôle de garde, mais ont également la responsabilité d'un encadrement éducatif. La sensibilisation à une alimentation saine, mais aussi durable, dans un contexte de changement climatique, tient une part importante dans cet encadrement éducatif. Or, **pour donner la possibilité aux services éducatifs de servir une alimentation saine, locale et de saison, répondant à la fois aux objectifs climatiques et de santé, une approche plus systématique est nécessaire, par exemple par une stratégie nationale avec un budget adapté.**

### **3. Soutenir le bien-être des enfants**

La pandémie du Covid-19 a impacté le bien-être des enfants au Luxembourg. Les enfants ont été les premiers à souffrir des faibles contacts sociaux pendant cette période. L'étude Covid kids II, qui a analysé le bien-être et les expériences des enfants au Luxembourg au cours de la pandémie, indique, que près d'un tiers des jeunes enfants (6 – 11 ans) interrogés considèrent que leur satisfaction générale à l'égard de la vie a diminué depuis la pandémie. Ce chiffre bondit à 43 % chez les 12 – 16 ans<sup>17</sup>. Par contre, peu de données existent sur les enfants en situation de précarité et celles qui existent sont fragmentées<sup>18</sup>. **Pour Caritas Luxembourg, une stratégie visant à combattre la précarité des enfants et des jeunes doit se baser sur une analyse quantitative et qualitative des données du terrain, ainsi que sur les bonnes pratiques et leçons apprises des acteurs du secteur.** Une recherche et une analyse systématique et approfondie devraient être entamées. Ceci permettrait de mieux comprendre les besoins et de mettre en place une approche ciblée pour aider à combler les lacunes.

---

<sup>14</sup> Rapport ORK-OKaju 2020 : Bilan d'un mandat de 8 ans ; [WEB rapport 2020 FINAL okaju.pdf \(ork.lu\)](#)

<sup>15</sup> [Nationaler Bildungsbericht Luxemburg 2021 https://bildungsbericht.lu](#)

<sup>16</sup> [Nationaler Bildungsbericht Luxemburg 2021](#)

<sup>17</sup> UNICEF, 2022; [Etude COVID-Kids II - UNICEF Lëtzebuerg](#)

<sup>18</sup> OKAJU, 2020 : les observations relatives aux 5ème et 6ème rapports périodiques du Luxembourg, 2020 ; [OKAJUrapport alternatifSept 2020.pdf \(ork.lu\)](#)

Pendant la pandémie du Covid-19, les enfants et les jeunes ont augmenté leur temps passé devant les écrans. Presque tout l'environnement social des enfants et des jeunes s'est déplacé vers le monde en ligne: cours à l'école, socialisation entre amis, etc.. La fracture digitale a ainsi renforcé la problématique de l'égalité des chances. **L'accès aux appareils numériques devrait être garanti à tous les élèves. En même temps, des mécanismes pour assurer une utilisation responsable des appareils numériques devraient être mis en place.** En effet, nombreux sont les experts qui s'inquiètent de l'utilisation excessive que les enfants et les jeunes font des appareils numériques et des conséquences négatives que cette utilisation peut avoir sur leur santé, physique et mentale, ainsi que sur leur sécurité, surtout avec le développement de phénomènes comme le cybermobbing et le cyberharcèlement<sup>19</sup>. Ainsi, tout comme l'OkaJu, **Caritas Luxembourg recommande la mise en place d'une stratégie globale de cybersécurité basée notamment sur les risques pour les enfants et les jeunes.**

#### 4. Conciliation vie professionnelle et familiale

Il est montré que les parents en mesure de concilier adéquatement la vie professionnelle et la vie familiale sont moins touchés par la pauvreté. Or, au Luxembourg, il est de plus en plus difficile de mener en bonne harmonie une vie familiale et une vie professionnelle. Ainsi, un effort continu doit être fait pour améliorer cette situation : **Chacun doit avoir la possibilité de gagner sa vie par le travail tout en assumant ses responsabilités familiales.** Même si les services d'éducation et d'accueil deviennent gratuits, il est important de laisser aux familles le choix quant au mode de garde de leurs enfants. Pour faciliter une meilleure gestion familiale et une meilleure prise en charge des enfants, le nombre de jours de congé pour raisons familiales devrait être augmenté. Les 12 jours par enfant jusqu'à l'âge de 4 ans est, en effet, rapidement atteint, surtout pour les enfants en bas âge qui fréquentent une crèche.

**Pour Caritas Luxembourg, l'objectif d'une politique familiale efficace et durable ne devrait pas seulement viser à lutter contre la pauvreté matérielle, mais aussi à assurer un soutien adéquat aux parents afin de promouvoir un cadre familial et institutionnel sain, ce qui implique, entre autres, de disposer du temps et des ressources nécessaires pour s'occuper de l'enfant.** Une discussion plus approfondie devrait être menée sur les différents modèles de conciliation qui existent déjà dans d'autres pays comme, par exemple, les semaines de travail de 32 heures avec un salaire à temps plein ou les contributions supplémentaires à la caisse de pension pour les personnes qui décident de travailler à temps réduit pour s'occuper de leurs enfants<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> OKAJU: Rapport annuel 2021- COVID-19 et les droits de l'enfant ; [web\\_R6\\_rapport\\_2021\\_OKAJU\\_1121\\_Final.pdf](#)

<sup>20</sup> EXHORTATION APOSTOLIQUE POST-SYNODALE

AMORIS LAETITIA DU SAINT-PÈRE FRANÇOIS

84. ... Mais il me semble très important de rappeler que l'éducation intégrale des enfants est à la fois un « grave devoir » et un « droit primordial » des parents. Cela ne constitue pas seulement une charge ou un poids, mais c'est aussi un droit essentiel et irremplaçable qu'ils sont appelés à défendre et dont personne ne devrait prétendre les priver. L'État offre un service éducatif de manière subsidiaire, en accompagnant la responsabilité que les parents ne sauraient déléguer ; ils ont le droit de pouvoir choisir librement le genre d'éducation – accessible et de qualité – qu'ils veulent donner à leurs enfants selon leurs convictions. L'école ne se substitue pas aux parents mais leur vient en aide. C'est un principe de base : « Toutes les autres personnes qui prennent part au processus éducatif ne peuvent agir qu'au nom des parents, avec leur consentement et même, dans une certaine mesure, parce qu'ils en ont été chargés par eux ». Mais « une fracture s'est ouverte entre famille et société, entre famille et école, le pacte éducatif s'est aujourd'hui rompu et ainsi, l'alliance éducative de la société avec la famille est entrée en crise ».

## 5. Coordination

Le Luxembourg dispose d'un large réseau d'acteurs et de services veillant sur le bien-être des enfants. Cependant, un manque de coordination entre la multitude d'intervenants et d'interventions risque de faire obstacle à une approche holistique et une prise en charge cohérente et axée sur les besoins du bien-être de l'enfant<sup>21</sup>. A titre d'exemple, un enfant confronté à des difficultés peut déclencher une série d'interventions<sup>22</sup> qui souvent ne sont pas coordonnées entre elles. Par conséquent, l'enfant et la famille risquent de se retrouver rapidement submergés et de ce fait, moins en mesure d'effectuer les changements nécessaires. Il pourrait être opportun de créer la fonction de *casemanager* pour des enfants à multiples détresses. Cette fonction, reprise par l'un des intervenants, permettrait de coordonner toutes les autres pour garantir une aide maximale.

Contact : Carole Reckinger – Responsable plaidoyer politique  
Carole.reckinger@caritas.lu

### Revendications :

**Pour Caritas Luxembourg, il est important d'agir maintenant.** Les mesures les plus urgentes sont de :

- ⇒ Revaloriser le budget familial avec une réforme fiscale visant plus de justice sociale à travers une véritable redistribution sociale ;
- ⇒ Veiller à ce que les allocations familiales restent indexées et mettre en place un mécanisme d'adaptation régulière au coût de la vie pour d'autres allocations qui ne sont pas encore indexées ;
- ⇒ Créer de nouvelles structures et des places additionnelles dans les SEA et veiller à ce que la gratuité n'ait pas d'impact sur la qualité des services ;
- ⇒ Mettre en place une stratégie nationale avec un budget adapté permettant aux services éducatifs de servir aux enfants qu'ils accueillent une alimentation saine, locale et de saison, et de contribuer ainsi aux objectifs climatiques et de santé ;
- ⇒ Faire une analyse quantitative et qualitative systématique et approfondie de la précarité des enfants et jeunes au Luxembourg qui permette ensuite la mise en place d'une stratégie adaptée ;
- ⇒ Garantir à tous les élèves un accès aux appareils numériques et mettre en place des mécanismes pour une utilisation responsable y inclus une stratégie globale de cybersécurité ;
- ⇒ Mettre en place une politique familiale qui promeut un cadre familial et institutionnel sain, tout en luttant contre la pauvreté matérielle.
- ⇒ Mettre en place une meilleure coordination entre les différents services pour une meilleure prise en charge des enfants.

<sup>21</sup> Rapport ORK-OKAJU, 2020 : Bilan d'un mandat de 8 ans ; [WEB rapport 2020 FINAL okaju.pdf \(ork.lu\)](#)

<sup>22</sup> Les questions relatives aux difficultés de l'enfant pourraient être soulevées par des services d'accueil et d'éducation simultanément, chacun informant toutefois des institutions différentes.